

**ÉTAPES À SUIVRE POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION NOVOCLIMAT  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

<b>EL AP</b>	<p><b>Organisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avise les professionnels de l'obligation, dans le cadre du programme d'AccèsLogis Québec, que les immeubles réalisés soient conformes à la norme Novoclimat « <a href="#">volet Novoclimat pour les immeubles à logements et à condominiums</a> », s'ils rencontrent les critères d'admissibilité.</li> </ul> <p><b>Critères d'admissibilité</b> (pourraient évoluer, valider au document « Exigences techniques Novoclimat du BEIE ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction neuve de type résidentiel</li> <li>• Comprenant un minimum de 5 logements (les projets de 2 à 4 logements sont admissibles sous la procédure Novoclimat, volet unifamilial)</li> <li>• Comprenant un maximum de 7 étages (incluant le rez-de-chaussée)</li> <li>• Utiliser comme source d'énergie principale l'électricité, le gaz naturel, le mazout ou le propane</li> <li>• Être situé au Québec, sous le 51<sup>e</sup> parallèle</li> </ul> <p>N.B. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'Agence d'efficacité énergétique est intégrée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et change de nom pour <a href="#">Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE)</a>.</p>
<b>EC</b>	<p><b>Organisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet à la SHQ les plans et devis à 75 %</li> <li>• Transmet au BEIE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lettre de la SHQ confirmant l'engagement conditionnel, et ce <b>dès sa réception</b></li> <li>• Joindre à la lettre <a href="#">les 3 formulaires d'inscription</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formulaire à compléter par l'architecte</li> <li>○ Formulaire à compléter par l'ingénieur</li> <li>○ Formulaire à compléter par le promoteur (l'organisme)</li> </ul> </li> <li>• Les plans et devis à 75 % (et autres documents requis des professionnels)</li> <li>• À la suite de l'adjudication du contrat de construction, l'organisme transmet à nouveau au BEIE le formulaire de l'organisme en complétant les sections suivantes : Entrepreneur général et Entrepreneur en ventilation accrédité Novoclimat</li> </ul> <p><b>BEIE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet à l'organisme un avis de réception</li> <li>• Transmet à l'organisme, lorsque le projet a été analysé, une lettre confirmant l'inscription officielle du projet, le montant de la subvention et une grille d'analyse</li> </ul> <p><b>Organisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet à la SHQ une copie de la lettre confirmant l'inscription officielle du projet en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'appel d'offres</li> </ul> </li></ul>
<b>ED</b>	<p><b>AVANT LE CHANTIER :</b></p> <p><b>SHQ :</b> Transmet à l'organisme la lettre confirmant l'engagement définitif</p> <p><b>Organisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet au BEIE les informations requises pour compléter le formulaire d'inscription du promoteur (organisme) concernant l'entrepreneur général et l'entrepreneur en ventilation accrédités Novoclimat.</li> <li>• Transmet au BEIE une copie de la lettre ED de la SHQ</li> <li>• Tient une première réunion de chantier prévoyant la présence du conseiller-évaluateur du BEIE, de l'entrepreneur général, de l'entrepreneur en ventilation, des autres spécialistes ou sous-traitants d'importance, des professionnels en responsabilité et de la SHQ.</li> </ul> <p><b>À LA FIN DU CHANTIER :</b></p> <p><b>Organisme :</b> Transmet au conseiller-évaluateur le rapport de balancement.</p> <p><b>BEIE :</b> Transmet à l'organisme, après inspection finale et le bâtiment jugé conforme, le certificat de conformité du projet au programme Novoclimat et un formulaire de demande d'aide financière à compléter par l'organisme.</p> <p><b>Organisme :</b> Transmet à la SHQ une copie du certificat de conformité dès que possible</p> <p><b>Organisme :</b> Transmet aux firmes mandatées par le BEIE (voir adresse sur formulaire) pour le versement des aides financières, le formulaire complété de demande d'aide financière.</p>
<b>DAI</b>	<p><b>Organisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reçoit l'aide financière du programme Novoclimat et déclare celle-ci à la SHQ via une demande de débours.</li> </ul>